



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

③ - Saccharose

Révision n°6 – 1/10/2022

SPECIFICATIONS

La substance saccharose ou sucre doit être de qualité alimentaire.

STATUT

- ➔ Utilisable en Agriculture Biologique



- ➔ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

- ➔ Éliciteur, ayant un effet insecticide via la stimulation des mécanismes de défense naturel



RECETTE(S)

- ➔ Recette pour la pulvérisation (Poudre Soluble) pour traitement des Parties aériennes (TPA)

Diluer dans l'eau.

Dilution
10 g / 100 L d'eau
1 g pour un pulvérisateur de 10 L

RECOMMANDATIONS

- ➔ Précautions

Solution dans de l'eau froide.

- ➔ Application : tôt le matin, avant 9h00.

- ➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

- ➔ Conservation de la préparation

La solution doit être préparée juste avant application.

- ➔ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

- ➔ Compatibilité

Totale compatibilité avec le saccharose, recommandation d'utiliser le mélange des 2 substances.

- ➔ Incompatibilité

- Sulfate de cuivre / bouillie bordelaise

APPROBATION

- ➔ Règlement d'exécution (UE) n°916/2014

du 22 août 2014 portant approbation de la substance de base saccharose, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



- ➔ ReviewReport

Version Basic Substance sucre
SANCO/11406/2014–rev. 3 du 17 juillet 2020.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2015/896

du 11 juin 2015 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne *Trichoderma polysporum* (souche IMI 206039), *Trichoderma asperellum* (souches ICC012, T25 et TV1), *Trichoderma atroviride* (souches IMI 206040 et T11), *Trichoderma harzianum* (souches T-22 et ITEM 908), *Trichoderma gamsii* (souche ICC080), *Trichoderma asperellum* (souche T34), *Trichoderma atroviride* (souche I-1237), le géraniol, le thymol, le saccharose, le sulfate ferrique, le sulfate ferreux et l'acide folique.



UTILISATION EN AB

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2019/2164

du 17 décembre 2019 modifiant et rectifiant le règlement (CE) n°889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.



Mise à jour : oct 2022

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Toutes les fiches disponibles sur le site « Substances »



Pour citer ce document :

ITAB 2020 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base saccharose.